

# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Evaluation 2019-2025



Livret de présentation



Document complet:

Poléco - 8, avenue Carnot, 19200 USSEL  
[contact@payshautecorrezeventadour.fr](mailto:contact@payshautecorrezeventadour.fr)  
Tél : 05.32.09.19.50





# SOMMAIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Pays Haute-Corrèze Ventadour (PHCV) a été approuvé le 17 septembre 2019. Six ans après son approbation, la collectivité compétente doit procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma, et délibérer sur son maintien en vigueur ou sa révision. Cette évaluation a été approuvée le 04 septembre 2025. Ce livret vient présenter ses résultats.

## 0. Introduction

- 1. Chapitre I : Démographie et développement urbain**
- 2. Chapitre II : Développement économique et aménagement commercial**
- 3. Chapitre III : Attractivité du territoire et mobilité**
- 4. Chapitre IV : Habitat et consommation de l'espace**
- 5. Chapitre V : Environnement, agriculture et forêt**
- 6. Chapitre VI : Assainissement et eau potable**
- 7. Conclusion**
- 8. Récapitulatif des notations**



# 0. Introduction



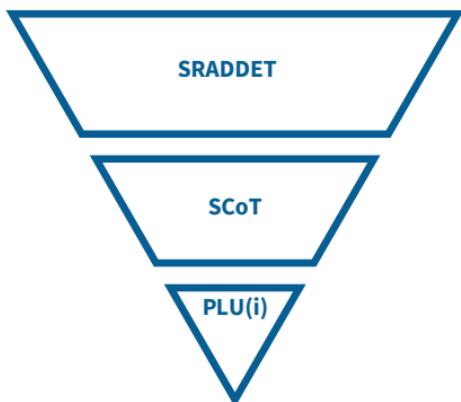
## Le SCoT du Pays Haute-Corrèze Ventadour : Qu'est-ce que c'est ?

Véritable outil de planification, le SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale - permet de prévoir un aménagement de l'espace et un développement économique et solidaire du territoire de manière cohérente et durable à l'horizon 2035. Il s'attache également à la préservation des espaces naturels et agricoles, à l'équilibre social de l'habitat, au maintien de la diversité des fonctions urbaines et rurales, et à l'économie des ressources.

Il est composé de plusieurs éléments :

- Un rapport de présentation : composé d'un diagnostic territorial, il explique les choix retenus pour établir le projet, les orientations et les objectifs ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : il fixe les objectifs des politiques publiques du territoire ;
- Le Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) : il précise les grandes orientations du projet pour permettre sa mise en œuvre.

Il s'impose dans un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUi) des Communautés de Communes qui composent le Pays Haute-Corrèze Ventadour : Ventadour-Egletons-Monédières et Haute-Corrèze Communauté. En revanche, le SCoT doit se mettre en compatibilité avec les documents qui lui sont supérieurs comme le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ou la Charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNRML) par exemple.



## L'évaluation : Qu'est-ce que c'est ?



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Pays Haute-Corrèze Ventadour (PHCV) a été approuvé le 17 septembre 2019. Six ans au plus tard après son approbation, la collectivité compétente doit obligatoirement procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma à travers l'étude d'indicateur de suivi (énoncé dans le document 1.4 du rapport de présentation) et délibérer sur son maintien en vigueur ou sa révision. Le 04 septembre 2025, les élus du PHCV ont approuvé l'évaluation (ou bilan) du SCoT et décidé de son maintien en vigueur en l'état.

Pour réaliser cette étude le PHCV a pu bénéficier du travail d'un prestataire : Monsieur Olivier PORTIER d'OPC. Ce dernier est venu collecter et analyser les données quantitatives. La chargée de mission urbanisme du Pays a étudié les données qualitatives. Ensuite, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens a validé la forme et la validation des indicateurs de suivi (en leur attribuant une note comme présentée dans le tableau ci-dessous) et en les réunissant en 6 chapitres qui seront présentés tour à tour.

Image	Signification
	Indicateur non atteint
	Indicateur dont les résultats se dégradent
	Indicateur où la situation reste inchangée
	Indicateur pour lequel des progrès et/ou des améliorations ont été relevés
	Indicateur accompli

A photograph of a stone building with climbing roses and a lamp post.

# Présentation des résultats

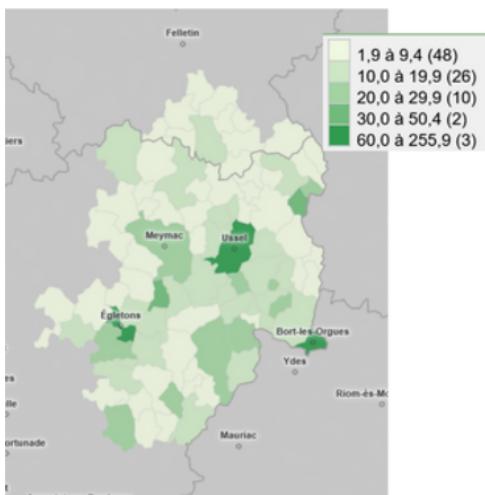
# 1. Démographie et développement urbain

## La démographie : le point faible du territoire

Le territoire du PHCV est caractérisé par une faible densité de population avec une densité moyenne de 18,75 habitants au km<sup>2</sup>. Le Pays Haute-Corrèze Ventadour est donc composé presque exclusivement de communes de faibles densités (c'est-à-dire inférieures à 30 habitants au km<sup>2</sup>), dont la moitié sont des communes de très faibles densités (inférieures à 10 habitants au km<sup>2</sup>). Le PHCV est donc peu peuplé mais il perd aussi énormément d'habitants. En 2021, il y avait sur le territoire 84 communes de faibles densités dont 48 de très faible densité.

### Densité de population sur le territoire en 2021

Source : OPC



### Mise en perspective de l'évolution de la population du territoire

	1999	2022	Evo. 1999-2015 (en %)	Evo. 2015-2022 (en %)
CC HCC	34 659	31 994	-5,1%	-2,7%
CC VEM	9 979	10 212	2,8%	-0,4%
<b>Pays HCV</b>	<b>44 638</b>	<b>42 206</b>	<b>-3,4%</b>	<b>-2,2%</b>
Corrèze	232 576	240 120	4,0%	-0,7%
Creuse	124 470	115 529	-3,3%	-4,0%
NA	5 259 366	6 113 384	12,4%	3,4%
France	60 149 901	67 760 573	10,0%	2,4%

## **Une caractéristique du territoire**

Les données démontrent une constante perte de population qui est toujours plus importante que les prévisions faites pour le territoire : c'est une caractéristique locale. De cette façon, même s'il est possible d'observer un flux migratoire en augmentation sur le territoire, ces chiffres ne suffisent pas à compenser le déficit de naissances et l'important nombre de décès (corollaire de l'important vieillissement de la population). La population n'arrive donc pas à se renouveler. **Cela doit être une des priorités du territoire !**

### **Evolution du nombre de naissances et de décès depuis 2014 :**

	Nombre de naissances domiciliées												Nombre de décès domiciliées												
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2014	2015	2016	2017	2018
HCC	271	245	244	279	222	245	237	220	222	231	483	480	520	460	456	475	476	499	509	496	2014	2015	2016	2017	2018
VEM	91	86	82	74	64	58	69	55	67	62	146	123	139	134	141	126	139	140	144	147	2014	2015	2016	2017	2018
PHCV	362	331	326	353	286	303	306	275	289	293	629	603	659	594	597	601	615	639	653	643	2014	2015	2016	2017	2018

## **Un développement urbain plutôt périphérique**

Concernant le développement urbain, l'étude des indicateurs de suivi identifiés par le SCoT permet de mettre en avant plusieurs points :

- L'absence de développement des franges bordières ;
- La perte de puissance des pôles de bassins de vie (Ussel, Bort-les-Orgues, Neuvic et Meymac) au bénéfice d'autres communes comme Saint-Angel et Eygurande ;
- Le poids d'Ussel dans le Pays qui malgré sa perte d'attractivité reste la commune structurante ;
- La position particulière d'Egletons souvent à contrecourant des tendances locales d'un point de vue économique et démographique principalement.

Il est possible de se rendre compte qu'il y a sur le territoire un changement dans les modes de vie. Les administrés quittent les villes pôles des bassins de vie pour vivre dans des communes voisines mais ils continuent de travailler dans ces pôles. C'est le phénomène des villes-dortoirs qui est en plein développement sur le territoire.

**Taux de variation annuels moyens de la population dus au solde migratoire et naturel des pôles des bassins de vie du Pays et de leur bassin de vie respectif (en %)**

	Solde migratoire		Solde naturel	
	1999-2010	2015-2021	1999-2010	2015-2021
Bort-les-Orgues	-0,7	0,4	-1,2	-1,6
BV de Bort-les-Orgues	0,5	0,6	-0,9	-1,1
Égletons	1,2	0,6	-0,1	-0,5
BV de Égletons	0,1	0,4	-0,5	-0,5
Ussel	-0,6	-0,8	0,0	-0,3
BV de Ussel	-0,1	0,3	-0,6	-0,5
Pays Haute Corrèze	0,5	0,3	-0,6	-0,8

**Taux de variation annuel moyen de la population dû au solde migratoire et au solde naturel (en %) :**

	Solde migratoire			Solde naturel		
	1999-2010	2010-2015	2015-2021	1999-2010	2010-2015	2015-2021
HCC	0,36	0,01	0,27	-0,6	-0,64	-0,72
VEM	0,97	0,16	0,40	-0,47	-0,49	-0,6
PHCV	0,54	0,11	0,34	-0,63	-0,68	-0,75
Corrèze	0,9	0,3	0,4	-0,4	-0,4	-0,5
Creuse	0,8	0,4	0,3	-0,9	-0,8	-1,0
Nouvelle-Aquitaine	1,0	0,6	0,6	0,0	0,0	-0,2

**ATTENTION**

**Il s'agit du chapitre ayant obtenu la pire notation !**

!!

## 2. Développement économique et aménagement commercial



### La gestion commerciale : La force du SCoT

La stratégie commerciale du PHCV repose sur plusieurs aspects :

- Le soutien au commerce de proximité qui se renouvelle dans les communes pôles des bassins de vie ;
- La réhabilitation des friches est encouragée ;
- La limitation de l'implantation de grandes structures/ équipements de divertissement ou de commerce.

Il est important de relever que le foncier destiné aux vocations industrielle, commerciale ou artisanale a été consommé à quelques hectares près dans son intégralité. Cela montre un certain attrait économique du territoire.

Autre priorité du territoire : l'accompagnement des porteurs de projet. Les équipes techniques du Pays et des communautés de communes ainsi que leurs différents partenaires accompagnent les porteurs de projets dans l'élaboration et le financement de ces derniers.



**Il s'agit du chapitre ayant obtenu la meilleure notation !**



Si vous êtes porteur de projet : consultez le site du Pays Haute-Corrèze Ventadour ou les sites des communautés de communes, une subvention vous attend peut-être !



- Pays Haute-Corrèze Ventadour : [www.payshautecorrezeventadour.fr](http://www.payshautecorrezeventadour.fr)
- Ventadour-Egletons-Monédières : [www.cc-ventadour.fr](http://www.cc-ventadour.fr)
- Haute-Corrèze Communauté : [hautecorreze.fr](http://hautecorreze.fr)

### 3. Attractivité du territoire et mobilité

#### Le manque d'attractivité

Le manque d'attractivité du territoire est l'une de ses principales faiblesses. L'offre culturelle et ludo-sportive n'est pas suffisante pour certaines parties du territoire qui sont assez excentrées et sont éloignées de toutes ces activités. Il faut développer ces offres pour pouvoir attirer et garder sur le territoire de nouveaux arrivants. Il faut tout de même relever l'important nombre de cinémas du territoire.

#### L'offre de formation

L'offre d'enseignement primaire et secondaire diminue. En revanche l'offre pour les formations est relativement importante notamment avec les filières BTP d'Egletons.

Afin d'attirer des étudiants il faut améliorer l'accès au logement étudiant qui reste précaire.

#### La mobilité

Les deux communautés de communes ont récupéré la compétence mobilités et ont beaucoup investi dans ce domaine. Les transports en commun sont peu développés sur le territoire mais compte tenu de sa configuration cela se comprend. En revanche, une augmentation du covoiturage s'observe sur le territoire. Les efforts des Comcoms commencent à payer !

#### L'accès au soin

Développer l'accès aux soins est une priorité du territoire. Il y a un important manque de praticiens qui est pourtant primordial à cause du vieillissement de la population. Peut-être qu'améliorer l'attractivité du territoire permettrait d'inciter des médecins à s'installer ?



#### Développer le tourisme

Le tourisme est une des forces du territoire mais l'offre commence à se trouver en inadéquation avec les nouvelles attentes. Il faut adapter l'offre en développant le tourisme vert et le hors saison.

## 4. Habitat et consommation de l'espace

Nombre important de résidences secondaires



Augmentation des logements vacants



Augmentation du besoin de logement à cause du desserrement des ménages

Logement insalubre : passoire thermique

**Habitat = Priorité du territoire !**

## La consommation de l'espace

Le SCoT du PHCV était assez précurseur car il prévoit une réduction de la consommation de l'espace de 30%. Néanmoins, la loi Climat et Résilience a mis en place l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols d'ici 2050) et impose au SRADDET de prévoir les seuils au niveau local.



Le SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine impose au PHCV une réduction de sa consommation de l'espace pour la décennie 2021-2031 de 49% par rapport à ce qui a été consommé sur la précédente (2011-2021). Ainsi, le territoire est obligé de renforcer ses efforts pour respecter les objectifs légaux.

## 5. Environnement, agriculture et forêt



Concernant l'implantation des énergies renouvelables, de nombreux projets sont en cours d'étude sur le territoire.

La forêt est exploitée tout en préservant la ressource. Les indicateurs destinés à la forêt ne sont pas toujours validés mais certains comme la mise en place d'un observatoire de la forêt le seront dans un futur proche !



Il est possible d'observer une riche biodiversité qui bénéficie de diverses mesures de protection (zone Natura 2000, ZNIEFF, PNRML, ....). Sa préservation est l'une des priorités du Pays. En effet, ces diverses protections sont reprises à l'échelle des Comcoms par les PLUi.

L'agriculture est une activité économique phare du PHCV. Il faut continuer les analyses pour mettre en avant les difficultés rencontrées par le secteur et trouver des solutions pour encourager l'implantation de nouveaux exploitants.

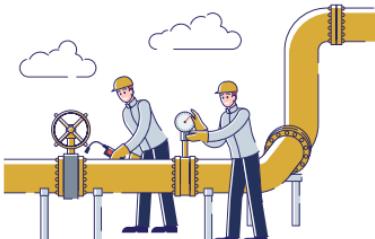


**Le futur “Observatoire” du PHCV va permettre de valider plusieurs indicateurs de ce chapitre**

## 6. Assainissement et eau potable



**PFAS**

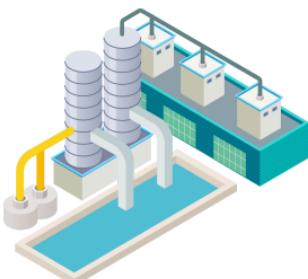


Les résultats de ce chapitre sont relativement mitigés.

De gros efforts sont réalisés par certaines communes pour entretenir leurs réseaux d'eau potable, leurs périmètres de protection et leurs stations d'épuration mais ces efforts ne sont pas suivis par toutes les communes ce qui vient grandement contraster les résultats.

Il faut trouver le moyen d'inciter les communes réticentes à suivre cette dynamique pour pouvoir uniformiser les résultats.

Une attention particulière est à apporter aux stations d'épuration. Il est possible de constater que même si les stations n'ont pas atteint leur taux de capacité maximum, de nombreuses stations sont saturées soit en charge hydraulique (le niveau de l'eau dans un plan d'eau statique c'est-à-dire non coulant), soit en charge organique (la quantité totale de matières organiques en solution ou en suspension dans les eaux usées à traiter). Pour plus d'informations, il faut se référer au document complet.



**Une attention particulière est à porter sur ce point !**



# Conclusion

## 7. Conclusion



### Un bilan mitigé mais orienté légèrement vers le négatif

Il faut mettre en avant le fait que les indicateurs ont obtenu une petite majorité de notes négatives. Néanmoins, il n'y a pas de domination par une notation. Il faut tout de même mettre en avant le fait qu'il s'agit d'un bilan de mi-parcours ; les objectifs du SCoT étaient prévus pour 2035, il est donc tout à fait normal que 10 ans avant les objectifs ne soient pas remplis.

Image	Signification
	Indicateur non atteint
	Indicateur dont les résultats se dégradent
	Indicateur où la situation reste inchangée
	Indicateur pour lequel des progrès et/ou des améliorations ont été relevés
	Indicateur accompli

Cette étude de mi-parcours permet de mettre en avant les forces et les faiblesses du territoire. La force principale de ce SCoT c'est l'aspect économique où les objectifs ont été bien ciblés ce qui leur a permis une notation positive. Il faut continuer dans cette dynamique pour que l'activité économique bénéficie réellement de ces changements.

En revanche, ces principales faiblesses sont la démographie et l'habitat qui malgré les efforts faits et les stratégies mises en place, continuent de diminuer. Il faut donc revoir la politique définie sur ces sujets. Il en va de même pour le développement des communes pôles des bassins de vie qui au lieu de gagner en importance perdent en attractivité. Le SCoT s'est donc trompé sur ce point.

Le SCOT du PHCV pour un SCoT rural est assez précurseur pour son époque notamment par rapport à l'implantation des énergies renouvelables et la réduction de la consommation de l'espace. Il s'inscrit donc dans l'air du temps et suit les lignes politiques actuelles. C'est pour cela qu'il ne semble pas pertinent de retravailler entièrement le SCoT et la stratégie qu'il a définie. Ainsi, les élus ont décidé de ne commencer aucune procédure de révision pour le moment mais uniquement de modification simplifiée pour une mise en compatibilité avec le SRADDET tout en continuant les réflexions autour du lancement d'une éventuelle procédure selon les opportunités avant le prochain bilan de 2031.

## 8. Récapitulatif notation

<b><u>Chapitre I :</u></b> Démographie et développement urbain	<u>Prescription 1</u> : Incrire le développement du territoire selon les logiques Ouest/Est	
	<u>Prescription 2</u> : Programmer le développement économique et de l'habitat en fonction de la distance à l'autoroute	
	<u>Prescription 3</u> : Valoriser les franges du territoire pour assurer un meilleur maillage et un accès à l'emploi et aux services de tous	
	<u>Prescription 5</u> : Acter une politique volontariste permettant à Ussel de se rapprocher des 10 000h	
	<u>Prescription 8</u> : Acter un développement pour tous limitant les effets de vide	
	<u>Prescription 12</u> : Inverser la tendance démographique	
	<u>Prescription 13</u> : Rendre les pôles de bassins de vie plus attractifs	
	<u>Prescription 14</u> : Conforter la démographie de l'armature territoriale	
	<u>Prescription 29</u> : La programmation du développement pour revitaliser les centres anciens	

<b><u>Chapitre II :</u></b> Développement économique et aménagement commercial	<u>Prescription 31</u> : Comprendre les sites pour mieux s'y greffer	
	<u>Prescription 38</u> : Préférer la proximité	
	<u>Prescription 65</u> : Porter le développement, <u>Prescription 69 et 71</u> : Mobiliser le foncier nécessaire au développement vers une offre plus efficiente	
	<u>Recommandation 9</u> : Être acteur de l'aménagement	
	<u>Recommandation 12</u> : Préférer le commerce de proximité	
	<u>Recommandation 13</u> : Lier le développement commercial à l'armature territoriale	
	<u>Recommandation 33</u> : Organiser le développement économique	

<b>Chapitre III :</b> Attractivité du territoire et mobilité	<u>Prescription 42</u> : Maintenir l'offre scolaire et périscolaire efficace	
	<u>Prescription 43</u> : Soutenir l'offre de formation	
	<u>Prescription 44</u> : Organiser le développement de l'offre ludo-sportive	
	<u>Prescription 45</u> : Les maisons de santé, une force du maillage territorial	
	<u>Prescription 46</u> : Connaitre, coordonner et communiquer : vers un projet culturel de territoire	
	<u>Prescription 49</u> : Faciliter l'utilisation des transports partagés	
	<u>Prescription 50</u> : Créer des aires de mobilité	
	<u>Prescription 77</u> : Rénover l'offre touristique	
	<u>Prescription 79</u> : Accompagner le développement des Unités Touristiques Nouvelles	

<b>Chapitre IV :</b> Habitat et consommation de l'espace	<u>Prescription 17</u> : Prendre en compte la poursuite de la baisse de la taille des ménages pour estimer les besoins en résidences principales	
	<u>Prescription 18</u> : Programmer le nombre de résidences secondaires	
	<u>Prescription 19</u> : Aucun nouveau logement vacant supplémentaire en 2035	
	<u>Prescription 20</u> : De meilleures densités pour diminuer la consommation foncière	
	<u>Prescription 21</u> : Les densités de projet à appliquer	
	<u>Prescription 58</u> : Réutiliser le patrimoine agricole	
	<u>Prescription 59</u> : Diminuer les émissions de CO2 dues au secteur tertiaire et à l'habitat	
	<u>Prescription 61</u> : Modérer la consommation de l'espace	
	<u>Prescription 62</u> : Permettre l'extension des constructions à usage d'habitation	

<u><b>Chapitre V :</b></u> Environnement, agriculture et forêt	<u>Recommandation 28</u> : Préserver le potentiel de production	
	<u>Recommandation 30</u> : Mettre en place un observatoire d'évaluation	
	<u>Recommandation 31</u> : Inciter à la réutilisation des terrains exploités	
	<u>Recommandation 46</u> : Réaliser des Schémas Directeurs de Gestion d'Eaux Pluviales	
	<u>Recommandation 54</u> : Faire du SCoT la plateforme de connaissances et d'actions	
	<u>Recommandation 60</u> : Diversifier la production d'énergie verte	
	<u>Prescription 98</u> : Réservoirs de biodiversité de la sous-trame « milieux boisés » : protéger les forêts anciennes et matures, <u>Prescription 99</u> : Réservoirs de biodiversités de sous-trame « milieux ouverts » et « milieux bocagers » : protéger les infrastructures agroécologiques et milieux ouverts à forte valeur écologique tout en maintenant l'activité agricole et <u>Prescription 100</u> : Réservoirs de biodiversité de la sous-trame « milieux humides » : protéger les zones humides	

<u><b>Chapitre VI :</b></u> Assainissement et eau potable	<u>Recommandation 41</u> : Favoriser l'amélioration du rendement des réseaux	
	<u>Recommandation 43</u> : Instaurer des périmètres de protection pour les captages encore non protégés	
	<u>Prescription 85</u> : Sécuriser la qualité sanitaire de l'eau potable	
	<u>Prescription 86</u> : Conditionner le potentiel d'accueil à la disponibilité de la ressource en eau	
	<u>Prescription 88</u> : S'assurer de l'adéquation entre ambitions de développement et capacités d'accueil et de traitement	

**Vous voulez en savoir plus sur le SCoT du Pays Haute-Corrèze Ventadour et son évaluation ?**

**Scannez le QR ci-dessous !**



**L'équipe du PHCV se tient à votre disposition !**

**Rendez-vous sur notre site internet :  
[www.payshautecorrezeventadour.fr](http://www.payshautecorrezeventadour.fr)**





## SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUTE-CORRÈZE VENTADOUR

### Adresse postale :

23, parc d'activités du Bois Saint-Michel,  
19200 USSEL

### Adresse physique :

Poléco – 8, avenue Carnot, 19200 USSEL

### CONTACTS

[contact@payshautecorrezeventadour.fr](mailto:contact@payshautecorrezeventadour.fr)

Tél : 05.32.09.19.50

### SITE INTERNET

[www.payshautecorrezeventadour.com](http://www.payshautecorrezeventadour.com)

### TÉLÉCHARGEMENT DE L'ÉVALUATION

[www.payshautecorrezeventadour.fr/pages/scot/  
bilan-du-scot-2017.html](http://www.payshautecorrezeventadour.fr/pages/scot/bilan-du-scot-2017.html)

### Crédits photos

©Kodebar

sauf mention contraire

### Crédits données

©Pays Haute-Corrèze Ventadour

© OPC